

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

**Délibération n°2026.04.107**

**Désignation des représentants de GrandAngoulême à la Société publique locale GrandAngoulême mobilités aménagement (SPL GAMA)**

**LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 24 avril 2026

**Secrétaire de Séance**: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Jean-Claude COURARI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.04.107**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A LA SOCIETE  
PUBLIQUE LOCALE GRANDANGOULEME MOBILITES AMENAGEMENT (SPL GAMA)**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES  
POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Par délibération n°65 du 11 avril 2013, GrandAngoulême a approuvé la création d'une société publique locale d'aménagement (SPLA).

Par délibération n°384 du 15 décembre 2016, GrandAngoulême a approuvé la transformation de la SPLA GAMA en société publique locale (SPL) pour que la société dispose d'un champ d'application plus élargi que celui de l'aménagement et puisse proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération.

Cette société a pour objet, notamment, d'assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets de construction ou d'aménagement des collectivités, ainsi que des missions de maîtrise d'œuvre en voiries et réseaux divers (VRD) pour ces mêmes collectivités.

Cette société de droit privé, relève du statut des Sociétés Publiques Locales, c'est-à-dire que son actionariat est entièrement constitué de collectivités locales. A ce titre, les élus des collectivités actionnaires doivent exercer sur la SPL GAMA un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services (principe du in-house). De ce fait, les collectivités actionnaires peuvent engager librement la SPL GAMA, sans procédure de publicité ni de mise en concurrence. La SPL GAMA, quant à elle, ne peut travailler que pour ses actionnaires.

A ce jour, la SPL GAMA compte 31 collectivités locales charentaises actionnaires. Sa présidence, sa vice-présidence, et sa direction générale sont assurées par des élus. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Spéciale. Son contrôle s'effectue via une Assemblées Générale.

La SPL GAMA est administrée par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions*	Capital détenu	% du capital	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
GrandAngoulême	850	850 000 €	85,0%	15	1
Grand Cognac	28	28 000 €	2,8%	1	1
Angoulême	25	25 000 €	2,5%	2	1
Soyaux	20	20 000 €	2,0%		1
La Couronne	15	15 000 €	1,5%		1
Gond-Pontouvre	10	10 000 €	1,0%		1
Ruelle sur Touvre	10	10 000 €	1,0%		1
L'Isle d'Espagnac	10	10 000 €	1,0%		1
Cdc Charente Limousine	5	5 000 €	0,5%		1
Cognac	5	5 000 €	0,5%		1
Cdc Val de Charente	2	2 000 €	0,2%		1
Saint-Saturnin	1	1 000 €	0,1%		1
SIVU - EHPAD	1	1 000 €	0,1%		1
Puymoyen	1	1 000 €	0,1%		1
Touvre	1	1 000 €	0,1%		1
Bouex	1	1 000 €	0,1%		1
Nersac	1	1 000 €	0,1%		1
Dirac	1	1 000 €	0,1%		1
Voeuil et Giget	1	1 000 €	0,1%		1
Brie	1	1 000 €	0,1%		1
Champniers	1	1 000 €	0,1%		1
Sireuil	1	1 000 €	0,1%		1
Torsac	1	1 000 €	0,1%		1
Dignac	1	1 000 €	0,1%		1
Juillac-Le-Coq	1	1 000 €	0,1%		1
Vouzan	1	1 000 €	0,1%		1
Châteaubernard	1	1 000 €	0,1%		1
La Rochefoucauld	1	1 000 €	0,1%		1
Montmoreau	1	1 000 €	0,1%		1
Ruffec	1	1 000 €	0,1%	1	
Garat	1	1 000 €	0,1%	1	
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>	<b>31</b>

\*valeur nominale de l'action : 1 000 €

GrandAngoulême dispose de 15 postes d'administrateurs, sur les 18 que comporte le Conseil d'Administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales. GrandAngoulême dispose également d'un siège à l'Assemblée Générale.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

**Je vous propose donc :**

**DE DESIGNER** Mesdames Catherine BRIE, Annie MARAIS, Maryline VINET et Messieurs Jean-Luc BEURCQ, Jean-Christophe CARDAILLAC, Guillaume CHUPIN, Frédéric CROS, Ludovic GERBOU, Jérôme GRIMAL, Daniel MAGNIER, Patrick MARDIKIAN, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration de la SPL GAMA.

**DE DESIGNER** Monsieur Jean-Philippe POUSSET pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale de la société SPL GAMA.

**D'AUTORISER** Monsieur Jean-Philippe POUSSET à porter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'Administration de la société SPL GAMA et accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la présidence du Conseil d'Administration et la direction de la société SPL GAMA.

**D'AUTORISER** ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration.

<b>Pour : 71</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 3</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--